



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

## PROCES VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 A 19H30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du Mardi 13 novembre 2018, s'est rassemblé, en date du lundi 19 novembre 2018 à 19h30, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

*A l'ouverture de la séance :*

**PRESENTS :** MMES ET MM. XAVIER LAGRAVE, MARC HAVARD, MARIE ASSIBAT, VINCENT BARRAILH LAFARGUE, DELPHINE DAUBA, CHRISTOPHE CARTEAU, NADINE JOIE, MARIE-FRANCE BARRE, STEPHANE LACAU, REGINE MAURO, JEAN-CLAUDE SOUC, SONIA GUIVARC'H, CEDRIC BOUET, JEAN-PIERRE CAUDY, ROBERT CABE, FLORENCE GACHIE, AGATHE BOURRETERE, JEREMY MARTI, PAULETTE SAINT GERMAIN, JEROME SAUBOUAS.

**PROCURATIONS :** M CLAUDE POMIES A M. VINCENT BARRAILH LAFARGUE, M. STEPHANE BRETHES A MME MARIE ASSIBAT, M. JEAN-CLAUDE DARRACQ-PARIES A M. CHRISTOPHE CARTEAU, M. KEVIN ODEN A M. XAVIER LAGRAVE, MME CLAIRE HAUPt A MME SONIA GUIVARC'H, M. PHILIPPE PELLARINI A M. JEAN-CLAUDE SOUC.

**EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 26

Conseillers Municipaux présents : 20

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6

Conseillers Municipaux excusés : 0

## **1- MAINTIEN DANS SES FONCTIONS DE PREMIER ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION (DELIBERATION N° 2018-072)**

---

M. le Maire rappelle que par arrêté municipal du 22 octobre 2018 il a retiré la délégation de fonctions à M. Marc Havard et Mme Delphine Dauba.

De ce fait, le conseil municipal doit délibérer dans un délai raisonnable, sur le maintien ou pas dans leurs fonctions de 1er adjoint et de 4ème adjointe.

Il rappelle qu'au vu du dernier conseil municipal, la confiance a été plus que rompue et c'est donc tout légitimement qu'il a enlevé leurs délégations.

Il est donc proposé à ce conseil de voter contre le maintien ou pour le maintien dans leurs fonctions d'adjoint.

M. Havard indique avoir envoyé sa lettre de démission de ses fonctions de 1er adjoint à M. le Préfet en date du 12 novembre en précisant qu'il a d'importantes divergences d'opinions y compris sur le style de gouvernance. Toutefois, il souhaite continuer en qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire.

M. Carteau demande à M. le Maire des renseignements sur le futur fonctionnement au sein de la municipalité, qui allait remplacer les adjoints maintenant qu'il a retiré les délégations à M. Havard et à Mme Dauba pour le seul motif qu'ils n'étaient pas d'accord avec lui.

Mme Dauba fait lecture d'une lettre et explique qu'une page se tourne mais ce n'est en aucun cas une fin mais le début d'un nouvel épisode. Mme Dauba remercie toutes les associations, et précise avoir eu beaucoup de plaisir à travailler auprès d'elles.

En tant qu'élue, Mme Dauba continuera à suivre la vie associative. Mme Dauba finit sa lecture en s'adressant directement à M. le Maire : « Xavier, je tenais à te remercier particulièrement . En effet, cette expérience m'aura permis de me rendre compte combien tu représentes tout ce que humainement je ne souhaite pas devenir demain. Etre élu, ne donne ni la compétence, ni la connaissance, juste le pouvoir et il faut savoir en faire bon usage ».

M. le Maire indique qu'il attendra l'issue du vote pour préciser une quelconque nouvelle organisation car aujourd'hui il est prudent. En effet, certains élus en réunion non officielle prennent des positions et font le contraire lors des séances du conseil municipal.

M. Cabé indique que les 6 membres de l'opposition s'abstiendront ce soir comme ils s'étaient abstenus en avril 2014 lors des élections des adjoints. En effet, ils ne souhaitent pas prendre position ni pour les uns ni pour les autres.

M. Cabé pense qu'il n'a pas lieu de délibérer ce soir sur le sort de M. Havard étant donné qu'il a adressé une lettre de démission à M. le Préfet.

M. Cabé précise qu'il y a un véritable malaise au sein des élus et rappelle qu'à plusieurs reprises, il avait mis en exergue un problème de gouvernance de cette majorité.

M. le Maire précise que les élus devront voter également pour le maintien de M. Havard, car à ce jour, il n'a rien reçu des services préfectoraux.

Après en avoir délibéré et par 14 abstentions et 12 voix contre, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir M. Havard dans ses fonctions de 1er adjoint au maire.

## **2- MAINTIEN DANS SES FONCTIONS DE QUATRIEME ADJOINTE AU MAIRE APRES RETRAIT DE DELEGATION (DELIBERATION N° 2018- 073)**

---

Après en avoir délibéré et par 14 abstentions et 12 voix contre, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir Mme Dauba dans ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 19h50.

\* \* \*

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.*

Le Maire,

**M. Xavier LAGRAVE**

Le Secrétaire de Séance,

**Mme Marie ASSIBAT**

